**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =

Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della

Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 47 (1863)

Nachruf: Borel, Jaques-Louis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## XII.

# Nekrologe.

I

## Le Docteur Borel.

### Extrait de la notice biographique

lue le 2 novembre 1863 à la Société médicale de Neuchâtel, par le Dr. Cornaz.

Jaques-Louis Borel naquit à Neuchâtel, le 23 février 1795, de Jaques-François Borel, confiseur, originaire de Couvet et bourgeois de Neuchâtel, et de Julie-Elisabeth Favarger, sa femme. Vif et intelligent, il commença ses études dans sa ville natale, et y montra tant de capacité, que son père le plaça à l'âge de 12 ans dans la pension des frères Snell, au château de Nyon. Là, son espièglerie fit place à des habitudes de docilité et d'amour du travail, à mesure qu'il fut stimulé par l'heureuse influence d'un de ses maîtres, le vénérable Gaudin, pasteur allemand, qui l'initia à l'étude de la botanique, cette science, qui charma plus tard les loisirs du vieux médecin.

S'étant déterminé à embrasser la carrière médicale, J.-L. Borel fut envoyé par son père à Besançon, puis à Strasbourg, et au bout d'un séjour d'un an dans chacune de ces écoles, à Paris, où il ne tarda pas à se lier intimément avec un de ses compatriotes et contemporains, Léopold Robert, alors livré à l'étude de la gravure en taille-douce aussi, quand celui-ci y eut renoncé pour la peinture, un des premiers essais de son pinceau fut-il la reproduction de son ami de Neuchâtel.

Après avoir passé ses autres examens, Borel soutint, le 14 août 1816, par devant la Faculté de médecine de Paris, une thèse sur l'ictère, que son cœur reconnaissant dédia à son ancien maître Gaudin; et le 7 septembre suivant, il obtint le diplôme de Docteur en médecine. Un peu enorgueilli de ses succès, le jeune médecin eut quelques velléités de se fixer à Paris, où il passa encore la fin de cette année et les premiers mois de la suivante. Mais il avait compté sans ses parens, dont ce projet anéantissait les plus chères espérances, et qui lui écrivirent en toute hâte d'y renoncer, l'encourageant à s'établir dans sa patrie, où ses talents pourraient se déployer avec autant d'utilité, sinon avec autant de profit, qu'ailleurs. Tout en déférant de bonne grâce à ce voeu, le Dr. Borel voulut aller préalablement passer 6 mois à Londres pour s'y perfectionner dans la pratique des hôpitaux et s'y familiariser avec une langue dont il possédait déjà les premiers principes.

C'est avec ce bagage de connaisances théoriques et pratiques, que notre compatriote vint se fixer définitivement à Neuchâtel, où il arriva vers la fin de l'année 1818. Ses premiers débuts y furent lents et pénibles, et cela d'autant plus qu'à cette époque ses idées libérales n'étaient pas bien vues de la majorité de ses concitoyens.

Toutefois, discernant toute la capacité du jeune médecin, le conseiller-d'Etat Charles-Louis de Pierre, maire de la Ville, insista vivement auprès de lui pour qu'il se mît sur les rangs, afin de remplacer au Grand Conseil de sa ville natale, son frère aîné François-Guillaume, qui venait de mourir: le 4 mars 1822, il y fut nommé et en resta membre jusqu'à sa dissolution qui suivit la révolution de 1848. Ayant attaqué, presque seul d'abord, l'institution de la loterie de Neuchâtel, il y revint avec une telle insistance, que sa suppression fut en bonne partie due à cette initiative.

Avant d'aborder sa carrière médicale proprement dite, mentionnons ici que, nommé en 1823 assesseur du Comité de la Chambre de Charité de la ville de Neuchâtel, et l'année suivante de cette Chambre même, puis en 1827 de la Commission littéraire, transformée en 1838 en Direction de la Bibliothèque, et dès 1830, du Comité nouvellement créé de cette Commission, il remplit jusqu'à sa mort ces diverses places gratuites, avec un zèle et une conscience que n'arrêtait pas même la longueur des séances. Ici déjà nous pouvons dire que, pendant toute sa vie, il n'accepta jamais un mandat quelconque, sans en remplir toutes les astrictions.

Quoique un nouvel Hôpital de la ville eût remplacé dès 1781, l'ancien établissement, produit de la fusion de la Confrérie du Saint-Esprit ou «vieil hôpital», destiné aux enfants trouvés, et de l'antique «nouvel hôpital», institué par le testament du comte Louis, jusqu'en 1808 il n'avait pas eu de salles destinées aux malades proprement dits, et ce n'est qu'à cette époque que la Chambre de Charité y obtint 5 chambres pour y faire soigner ses pensionnaires malades par son propre médecin, tandis que, alors comme auparavant,

les passants qui y tombaient malades pendant qu'on leur y accordait la «passade», étaient traités, selon la nature de leur affection par le Médecin ou par le Chirurgien de ville. Pendant la longue maladie à laquelle succomba Abram-Rodolphe Liechtenhahn, médecin de la Chambre de Charité, le Dr. Borel remplit ses fonctions, et fut appelé à lui succéder l'année suivante (1821). Ainsi commença, pour lui un service nosocomial, auquel il vaqua régulièrement presque jusqu'à sa mort. Appelé en outre à examiner les ouvriers cordonniers à leur entrée chez leurs patrons et, cas échéant, à les soigner à l'hôpital, il rendit de tels services à la Compagnie des Cordonniers et Tanneurs, que, dérogeant à son réglement, elle l'admit au nombre de ses membres.

Le 2 septembre 1822, le Conseil général de la Bourgeoisie ayant créé une Commission de Santé, dont le Médecin et le Chirurgien de ville faisaient nécessairement partie, le Dr. Borel fut appelé à en compléter l'élément médical; il y fonctionna comme secrétaire jusqu'au 21 avril 1832, et en fit partie jusqu'à sa transformation en Commission de salubrité. — En outre, les Conseils de notre ville avant décrété, le 24 novembre 1823, que le Médecin et le Chirurgien de ville seraient désormais assistés d'un troisième médecin et d'un pharmacien pour la visite annuelle des pharmacies de Neuchâtel, ce fut également sur lui que se porta le choix de ses collègues de l'Hôtel-de-Ville. — Une mesure à laquelle il eut une grande part, ce fut l'institution d'un contrôle sur les décès survenus dans la banlieue de la ville, constatation remise d'abord au Médecin et au Chirurgien de ville (25 avril 1825), puis étendue peu après à tous les praticiens indifféremment (26 décembre 1826).

Dès 1827, il succéda au Dr. Henri de Pury, médecin du Roi et son ancien collègue au Grand Conseil, en qualité de Médecin-consultant de l'hôpital Pourtalès, et se lia intimément avec le Médecin et chirurgien-en-chef de cet établissement, le Dr. J.-François-P. de Castella, qu'il assista en cette qualité dans toutes les opérations majeures, jusqu'à la fin de juin 1855, moment où il désira être remplacé par des médecins moins âgés auprès du jeune successeur de son ami.

Attaché, dès le 7 avril 1819 à l'artillerie neuchâteloise, avec le rang de capitaine et le titre de Chirurgien de division (changé plus tard en celui de Chirurgien-major), il fut nommé, le 6 mai 1831, Chirurgien fédéral de division, et assista en cette qualité à une réunion officielle des officiers de santé de ce grade, sous la direction du Médecin-en-chef de l'armée; cela eut lien, du 21 au 27 août, à Lucerne, en même tems que la ville du Vorort réunissait dans son sein une Commission du Choléra. C'est de cette époque que date la grande liaison de notre regretté confrère avec le Dr. Flügel. Peu après, avec deux autres officiers neuchâtelois de l'état-major fédéral, il crut devoir donner sa démission, qui fut acceptée le 9 mars 1835, mais non sans qu'on lui exprimât officiellement tout le regret qu'on avait de le perdre.

Le Dr. Henri de Pury, Médecin du Roi, s'étant à cette époque adressé à quatre de ses confrères, relativement au Choléra qui paraissait menacer notre canton, le Gouvernement n'eut qu'à confirmer cette Commission spéciale, de laquelle faisait partie le Dr. Borel, et à la faire présider par un de ses membres. — Tant là qu'au sein de la Commission de Santé de la Ville, J.-L. Borel montra en cette occasion, ses connaissance pratiques en matière d'hygiène publique.

Le Conseil général de la Bourgeoisie s'occupant alors de la réunion des postes de Médecin de Ville, de Chirurgien de Ville et d'Hôpitalier, la nomination du Dr. Borel, au premier d'entr'eux (7 mai 1832) n'eut qu'une portée intérimaire, et le 30 décembre 1833, il obtint son congé, pour être remplacé, le 10 février 1834, par le Dr. Léopold Reynier, Médecin et Chirurgien de Ville, les Conseils de la Ville ayant décrété que cette place nouvelle serait incompatible avec les fonctions de Médecin du Roi. — En revanche, le 28 janvier 1833, J.-L. Borel avait été nommé Hôpitalier, fonctions qu'il remplit, selon l'usage, pendant 3 ans, à dater de la St.-Jean de cette année.

Si le choléra avait épargné Neuchâtel, la petite-vérole y sévit à cette époque avec une certaine intensité, et le Magistrat fit établir un lazareth à l'Hôpital de la ville. Le 7 juin 1833, le Dr. Borel adressa aux Quatre-Ministraux un rapport sur cette épidémie, dont l'impression, votée le 10 par le Conseil général, ne paraît pas avoir eu lieu.

Le Dr. H. de Pury étant mort, le Conseil-d'Etat proposa le Dr. Borel pour la place de Médecin du Roi, et le 10 novembre 1833, le Souverain l'appela à ces importantes fonctions. — A peine nommé, il fit créer une Commission de Santé, ressortant du Département de l'Intérieur, et qu'il présidait dans les questions purement scientifiques, — des examens réguliers pour les médecins et pharmaciens qui voudraient pratiquer dans la Principauté (en dehors de la Ville), — et, outre ces deux institutions du 3 décembre 1837, un Règlement sanitaire, adopté le 27 février 1839, qui fut la cause d'un Règlement assez analogue de la Ville, voté le 25 mars.

Le 2 décembre 1844, le Conseil général de la Ville nomma, sons la présidence du lieutenant-colonel de MeuronTerrisse, banneret de la Bourgeoisie, une Commission chargée d'examiner la convenance d'une réorganisation de l'hôpital de Neuchâtel, les Dr. Borel et Léopold Reynier, en firent partie, et, après le Banneret, c'est à J.-L. Borel que furent surtout dues les intéressantes et courageuses réformes présentées aux Conseils à ce sujet. Mais, alors, on se hâtait lentement, et la Révolution de 1848 trouva l'Hôpital tel qu'il avait été jusqu'alors.

Sauf sa place au Grand Conseil, renversé peu après le régime monarchique, le Dr. Borel conserva néanmoins tous ses emplois. En effet, sans parler de la Chambre de Charité, de la Direction de la Bibliothèque et de leurs Comités (réélection à celui de la Chambre de Charité, le 5 septembre) il fonctionna toujours comme médecin de l'Hôpital bourgeois, bien qu'aux anciens Hôpitaliers eût succédé un Directeur de l'hôpital, en la personne de Charles-Louis Depierre, auparavant médecin au Locle. Une Commission consultative ayant été adjointe, le 11 janvier 1849, à la Direction de l'hôpital, il fut appelé à en faire partie. Peu après, le 28 octobre 1849, eut enfin lieu l'introduction de soeurs-diaconesses de Strasbourg dans cette maison, qui fut désormais presque exclusivement destinée aux malades. sous la nouvelle administration, comme sous l'ancienne, il remplit toujours ses devoirs avec la même fidélité et la même exactitude.

Une nouvelle loi militaire ayant été votée et une place de Médecin en chef cantonal y ayant été créée, il y fut appelé, le 13 avril 1849, et après avoir continué à remplir provisoirement les autres fonctions de l'ancien poste de Médecin du Roi, il fut reconnu comme Médecin du Gouvernement, soit Médecin cantonal, titre qui eût dû être supprimé par la création de celui de Vice-président de la Com-

mission de Santé, mais qui ne le fut qu'après sa mort. Il fut, en effet, à la suite d'une nouvelle Loi sanitaire, nommé Vice-président de la Commission de santé, le 29 décembre 1851, et toujours réélu à ces fonctions, et c'est à ce titre qu'il présidait un Comité restreint chargé d'une nouvelle révision de la Loi et des Règlemens sanitaires, quand sa dernière maladie vint le surprendre.

La nouvelle Constitution ne pouvait laisser à la ville de Neuchâtel ses attributions de police médicale, et c'est pour répondre à ce changement que l'ancienne Commission de Santé de la Ville fut dissoute et immédiatement reconstituée, le 13 septembre 1848, sous le nom de Commission de Salubrité, sous la présidence de Ch.-L. Depierre, directeur de l'hôpital. Non-seulement le Dr. Borel y fut maintenu, mais c'est avec lui que son ancien confrère avait été chargé de s'entendre pour l'organiser. - Et quand, devant de nouvelles menaces du Choléra, le Commission de Santé de l'Etat, augmentée de six notables, fut transformée en Commission centrale du Choléra, bien que Vice-président né de celle-ci, il ne trouva pas au dessous de sa dignité de faire partie, en 1855, de la Commission locale instituée par la Ville dans le même but, cette année et la précédente, comme dans toutes les Communes du Canton.

C'est également en 1848 qu'il fut nommé membre de la Commission de la maison de santé nouvellement établie à Préfargier, désigné qu'il était à y représenter, à côté du Directeur, l'élément médical, par une statistique très exacte des aliénés du pays qu'il avait fait dresser, en exécution d'un arrêté du Conseil-d'Etat du 13 mai 1844.

En 1851, le poste de Médecin et chirurgien de Ville ayant été supprimé, le soin des bourgeois pauvres malades à domicile passa au Médecin de la Chambre de Charité, sous le titre de Médecin des pauvres, comme celui des passants malades à l'hôpital lui avait déjà été remis, lors de la réunion en une des fonctions de Médecin et de Chirurgien de ville.

Les deux premiers médecins de l'hôpital bourgeois, ou du moins des pensionnaires de la Chambre de Charité, Abram Liechtenhahn père et Henri de Pury exerçaient gratuitement ces fonctions: lors de sa démission et en recommandant pour lui succéder Abram-Rodolphe Liechtenhahn fils, Pury avait fait accorder par la Chambre de Charité, une indemnité de 15 Louis à ce poste. Plus tard, lors que le médecin de la Chambre de Charité eut à soigner les passants, le Conseil général lui accorda 84 livres de Neuchâtel. Peu après la révolution, les malades occupant dorénavant la majeure partie de l'hôpital, à la demande de Ch.-L. Depierre, le Conseil administratif porta les appointemens du Médecin de l'hôpital, de 300 francs qu'ils atteignaient alors, à 500. Le Dr. Borel était sur le point de donner sa démission, après près de 40 ans de service, quand le Conseil général de notre Commune porta ses honoraires à mille francs, et cela comme un faible témoignage de sa gratitude pour les soins aussi désintéressés qu'assidus qu'il avait portés aux malade de l'hôpital. On consentit même, à sa demande, à lui accorder au adjoint qui partageât avec lui le soin de l'hôpital et ses appointemens, l'autorisant à faire une présentation dans ce but. C'est ainsi que le Dr. Léopold Reynier père, son successeur actuel, fut appelé à le seconder pendant la fin de sa carrière.

Voilà bien des détails sur sa vie médicale, et pourtant je n'y ai rien dit de ses connaissances hors-ligne en médecine légale et en hygiène publique, non plus que de son habileté chirurgicale, qui eût semblé incompatible avec sa myopie. Le 24 juillet 1822, il avait été agrégé à la Société helvétique des Sciences naturelles, à laquelle il fit présenter un mémoire chirurgical intéressant, en 1826; mais il ne put assister qu'à trois des séances annuelles (1837, 1845 et 1855). Il fut en outre membre fondateur de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel et de la Société médicale de la même ville, Vice-président de la première depuis novembre 1853 à sa mort, et Président de la seconde en 1855 et 1856.

Il eût été difficile de trouver plus de dignité professionnelle, plus de conscience dans l'exercice de sa vocation, plus de douceur envers les malades, plus de désintéressement envers ses clients, plus d'amour pour sa patrie, plus d'aversion pour l'injustice d'où qu'elle vînt. Plein de vivacité, dans sa jeunesse, il avait su prendre assez d'empire sur lui-même pour paraître plutôt phlegmatique à ceux qui ne le connaissaient qu'imparfaitement: mais sortait-il, dans une discussion qui heurtait ses convictions, de ce calme habituel, jamais il ne confondait l'idée contre laquelle il s'élevait avec celui qui l'avait exprimée. Son érudition, la variété de ses connaissances, la fidélité de sa mémoire méritent aussi une mention particulière.

Ayant épousé, le 4 octobre 1842, mademoiselle Adèle Huguenin, femme distinguée, il éprouva dans sa santé, déjà ébranlée, une rude atteinte de la mort de sa compagne. Il succomba, le 29 avril 1863, à une pneumonie, après en avoir annoncé aux siens l'issue dès le début et les avoir profondément édifiés sur son lit de mort.

Bien qu'écrivant volontiers et facilement, n'a laissé que les publications imprimées suivantes:

1. Tentamen medicum systens (sic!) praecipuas icteri flavi species. Parisiis 1816, in 4°, pp. 49; thèse doctorale.

- 2. Observation d'un anévrisme de l'artère carotide, guéri par la méthode de Valsalva, unie aux applications réfrigérantes, et donnée en extrait allemand dans les Verhandlungen der allgem. schweizer. Gesellschaft für die gesammten Naturwissenschaften, XII, Coire 1826, p. 67—69.
- 3. Observation d'hydrophobie, avec quelques réflexions sur cette maladie, dans les Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel, T. I, 1836, p. 103—115; à laquelle il faut ajouter une Communication sur un fait analogue, reproduite en extrait étendu dans le Bulletin de la même société savante, T. I, 3. cahier 1847, p. 390—392.
- 4. Mémoire hygiénique sur la dorure au feu des pièces de montre dans le canton de Neuchâtel, même Bulletin, T. I, 2. cahier 1846, p. 287—348.
- 5. Une Observation de plaie par arme à feu, en extrait détaillé, Ibid. T. II, 2. cahier 1852, p. 278-280.
- 6. Un Rapport médico-légal sur un nouveau-né mort, également en extrait étendu, Ibid., T. II, 3. cahier 1853, p. 323—328.
- 7. Rapport sur une éruption confondue avec le cow-pox, Ibid., T. III, 1. cahier 1854, p. 23-25.
- 8. Communication sur l'épidémie neuchâteloise de dyssenterie de 1834, en extrait dans les Actes de la Société helvétique des Sciences naturelles, XL, Chaux-de-fonds 1855, p. 62—63.
- 9. Rapport sur un enfant du sexe féminin trouvé dans le Lac, près du Crêt qui termine la promenade du Faubourg à Neuchâtel, dans l'Echo médical, T. I, 1857, p. 15—23.
- 10. Note sur une plaie d'arme à feu à la joue, avec lésion du canal de Sténon, suivie de fistule salivaire, guérie par l'oblitération de ce conduit, Ibid., T. II, 1858, p. 118—126.

- 11. Rapport sur le mouvement et les travaux de la Société médicale de Neuchâtel pendant l'année 1856, Ibid., T. II, p. 385-392.
- 12. Rapport sur le cimetière du Mail, à Neuchâtel, Ibid., T. III, 1859, p. 401-410.

Le Dr. Borel a signalé un phénomène important pour la médecine légale, c'est une coloration rouge de la peau, observée par lui 5 ou 6 fois chez des noyés et 1 fois chez une personne gelée, par de grands vents, et qui pourraient prouver dans le premier cas, que la personne est tombée à l'eau vivante ou immédiatement après sa mort. Il signala ce fait, le 11 décembre 1854 à notre Société médicale.

Le 2 mai 1853, il lui avait présenté un appareil spécial pour les fractures de la rotule, dont il n'a malheureusement publié ni description, ni planche, mais qui est conservé à l'arsenal de chirurgie de l'hôpital de la ville de Neuchâtel.

Malgré tous les services qu'il rendit à son pays, à sa ville natale et en général aux malades, J.-L. Borel n'est pas mort riche. Bien qu'il fût à tous égards digne d'une pareille distinction, jamais on ne pensa à le décorer, personne ne pouvant compter ici cette médaille de la Fidélité qu'il reçut en 1832, à la suite de nos troubles politiques. C'était à nous de reconnaître tous les mérites qui distinguaient notre vénéré doyen, et bientôt un buste reproduisant ses traîts rappellera la part que le corps médical prit à sa mort, au sein même de cet Hôpital bourgeois, un de ses principaux champs d'activité, auquel il légua ses instrumens de chirurgie, en même temps qu'il disposait également de sa bibliothèque médicale et de ses collections de Cryptogames en faveur de la commune de Neuchâtel.